

A l'attention du Président de la F3SCT de l'INRAE

A ce stade, soit plus de 2 mois après la tenue de l'instance F3SCT de l'INRAE où nous avons formulé plusieurs demandes nécessaires au suivi prévention de ce dossier sensible, plus d'un mois après la tenue de l'instance F3 du Ministère ESR où ces demandes ont été reformulées, vous ne serez pas surpris de notre relance.

S'agissant de **l'encart d'information préventif s'adressant aux collègues ayant travaillé dans les équipes concernées** - dont le contenu généraliste a été mis en ligne au creux de l'été sur le site institutionnel national - nous avons bien pris note de l'ajout fin décembre d'une adresse de messagerie. Comme il s'agit d'une adresse nouvelle et présentée comme telle par vos services, nous en déduisons que notre inquiétude de n'avoir précédemment aucun accès fiable durant tout le semestre s'est hélas vérifiée.

Afin de faciliter la communication, **nous maintenons notre demande d'un relais de cet encart sur les sites internet et intranet des sites et centres concernés**, avec une indication sur la prise en compte des stagiaires et des précisions sur le détail du suivi post exposition (passeport) dont peuvent bénéficier ces collègues. Ce sont les conditions minimales pour que l'information puisse être accessible à la population concernée, sans pour autant générer une angoisse disproportionnée.

Nous demandons que l'instance F3SCT soit régulièrement informée de l'évolution de ce suivi (effectif concerné et contenu du passeport médical au fil de l'avancée des connaissances scientifiques).

Nous rappelons également deux questions ciblées :

- **Il y a-t-il eu des demandes formulées dans la cadre du préjudice d'anxiété ?**
- **Quelle est la raison à l'absence de l'unité de Tours dans les expertises**, sachant qu'elle était concernée par des activités se déroulant dans les années ciblées et question subsidiaire pourquoi l'INPREST, inauguré en grande pompe en 2008, a été si rapidement mis en « stand-by » ?

S'agissant de ce site, le personnel concerné a bien accueilli l'effort d'information organisé en octobre par la hiérarchie lors d'une réunion dédiée à ce dossier et espérons son prolongement par la diffusion d'un rendu et d'un suivi des échanges. Nous espérons la reprise de ce type de concertation dans les autres sites.

L'échange sur Tours a d'ailleurs permis un premier recensement de collègues concerné-es, à partir notamment des cahiers de laboratoires, sans prise de contact individuel systématique. Nous demandons que cette démarche soit effectuée dans tous les sites concernés.

Nous ajoutons une nouvelle question, pour donner suite à l'échange initiée sur la question de la sécurisation des transports dans l'instance ministérielle le 19 décembre : **quelles mesures précises sont mises en œuvre à l'INRAE afin de répondre à la réglementation concernant les « matières infectieuses » ?**

Devons-nous rappeler que notre objectif est de contribuer à redonner confiance aux équipes de recherche confrontées à l'enlèvement progressif, depuis 5 années, de ce dossier sensible. Nous avons pris acte de la non-tenue d'une rencontre de la F3SCT nationale ce début janvier. L'ordre du jour de la réunion prévue le 27 mars indique que « *le suivi des actions de prévention lié au point prion* » sera traité en dernier (et 8ème) point. Nous espérons avoir dans l'intervalle, et en documents préparatoires, des réponses positives aux demandes ci-dessus que nous avons portées pour l'essentiel dès novembre... et qu'un temps d'échange suffisant sera dégagé pour avancer sur ce sujet.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

